Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le 21/05/2026
ID : 026-212600886-20260520-DELIB2026_38-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.38 Séance du 20 mai 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 20 mai 2026 à 19h30, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 13 mai 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.
La séance débute à 19h30.

Etaient présents : Elise CLÉMENT, Bruno PEUDEVIN, Natacha TRUCHET-COMTE, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Fabrice GAY, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Ghislaine ABISSET, Christelle DATOLA, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, Vincent PRADON, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Nadège ROUX, Séverine BILLON, Marie-Charlotte BOURNE, Coralie MANDON, Jérôme CAMACHO.

Ont donné pouvoir : Florence DEGOUGE à Marina THON, David LEJON à Vincent PRADON, Audrey DUPONT à Natacha TRUCHET-COMTE, Lola CHANCEAU à Bruno PEUDEVIN.

Excusé : Gilles GARNIER.

Conseillers municipaux présents : 24

Jérôme CAMACHO a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation du correspondant défense

Rapporteur : Elise CLÉMENT

Madame le rapporteur explique à l'assemblée que, par courrier reçu le 4 mai 2026, Madame la Ministre de des armées et des anciens combattants demande la désignation d'un correspondant défense (CORDEF), parmi les Elus du conseil municipal.

Son rôle et ses missions sont variés. Il incarne, au sein de la commune, le lien entre les forces armées et la Nation. Véritable relai d'information et d'action, il a pour vocation :
-d'informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement,
-de sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées,
-d'animer des actions locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

Le correspondant défense peut s'appuyer sur son délégué militaire départemental, un officier supérieur des armées qui est chargé du lien entre les armées et la Nation.

Il est désigné sur proposition du Maire, par délibération, parmi ses membres.

Conformément au règlement intérieur il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou une représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger au scrutin secret (article L.5211-7 du CGCT).

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Jean-Marc ANDRÉ comme correspondant défense de la commune.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26300

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20260520-DELIB2026_